

DÉLIBÉRATION N°2026-52

*Vu le Code de l'Éducation ;**Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

L'attribution de cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 20 euros par étudiant participant à l'étude de recherche intitulée « Étude prospective d'expérimentation de l'autorégulation dans les établissements d'enseignement supérieur », projet financé par l'ARS, est approuvée, dans la limite d'une enveloppe budgétaire totale de 300 euros.

Fait à Nîmes le 08 juillet 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG